

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2018-009 créant l'Unité de Service US 035 et nommant Madame Anne GALY, Directrice ;

Décide :

Article unique : L'adresse de l'Unité de Service US 035 intitulée « Accélérateur de Recherche technologique en thérapie Génomique (ART) » est modifiée comme suit, à compter du 23 juillet 2019 :

Cytopolis – Inserm US 035 – ART-TG

30, rue Henri Desbruères

91100 CORBEIL ESSONNES

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

